



**DELIBÉRATION N°104/2022**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

**OBJET :**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
Election des nouveaux membres de  
la Commission d'Appel d'Offres à la  
suite de la démission de plusieurs  
membres**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le treize octobre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2022

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. Halim YALCIN - M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN - Mme Colette DESJOURS – Mme Murielle VILLEDIEU

**Etaient représentés** :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM  
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT  
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS

**Etait absente** : Mme Christiane ZELUS

Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Par délibération n°72/2020 du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Laurence DUPONT comme représentante du Maire, en tant que président de la Commission d'Appel d'Offres ;
- de ne pas procéder au scrutin secret et après consultation de l'assemblée délibérante d'opérer un vote à main levée,
- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres selon la liste, ci-après, celle-ci étant la seule liste ayant été déposée :

Titulaires :

- Laurence DUPONT
- Jean-Louis ANTONY
- Florence PLUCHART
- Joël BAUDRIER
- Daniel BAPTISTE

Suppléants :

- Aurélie FERNANDES
- Jean-Baptiste BLEHAUT
- Eric DERSIGNY
- David JARDINE
- Colette DESJOURS

- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants désignés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés publics ainsi que tous documents relatifs y afférant.

Par courrier du 10 septembre 2022, Joël BAUDRIER a fait part de sa démission du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221013-104-2022-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception-préfecture : 18/10/2022

Par courrier du 2 septembre 2022, Laurence DUPONT a fait part de sa démission, en tant que membre titulaire, de cette Commission d'Appel d'Offres.

Aussi, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres comprend :

- l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, qui préside la commission ;

et

- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste (Articles L1411-1 et suivants ; articles D1411-3 et suivants ; article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales).

Les candidatures prennent la forme de listes.

Chaque liste comprend, ainsi, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ou moins mais en nombre égal de titulaires et de suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée délibérante (Article D1411-5 du CGCT).

Les membres de la Commission de d'Appels d'Offres sont élus au scrutin secret sauf si l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de proposer de désigner M. Halim YALCIN comme représentant du Maire pour présider cette commission, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire,

- de ne pas procéder au scrutin secret et après consultation de l'assemblée délibérante d'opérer un vote à main levée,

- de procéder, dans les conditions précédemment évoquées, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, selon la liste ci-après, celle-ci étant la seule liste ayant été déposée :

Titulaires :

- Laurence DUPONT
- Jean-Louis ANTONY
- Florence PLUCHART
- Colette DESJOURS
- Daniel BAPTISTE

Suppléants :

- Aurélie FERNANDES
- Jean-Baptiste BLEHAUT
- Eric DERSIGNY
- David JARDINE
- Murielle VILLEDIEU

- d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés publics ainsi que tous documents relatifs y afférant.

Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221013-104-2022-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture

le : 18/10/2022

Publié ou notifié

Le : 18/10/2022

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Laurent THEVENOT



Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221013-104-2022-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022